



BRANCHE

Officines (1996)

CGT officine : les salariées et salariés de l'officine unis pour défendre leurs intérêts !

Constats dans notre secteur

La charge de travail est en hausse constante, liée notamment à l'augmentation des missions, aux pénuries de médicaments, au refus des titulaires d'embaucher en conséquence ...

De nombreux-ses salarié-es dénoncent une intensification du rythme, du stress, ainsi qu'un manque de reconnaissance. L'écart entre les responsabilités exercées et les niveaux de rémunération est important. La nouvelle grille des salaires oublie les rayonnistes, personnels de nettoyage, vendeurs/vendeuses (20 % des salarié-es de l'officine). De plus, les évolutions de carrière restent limitées.

Malgré ces difficultés, les salarié-es des officines sont en première ligne pour répondre aux besoins de santé essentiels de la population, y compris en période d'épidémie comme pendant le covid.

Dans les officines, les salarié-es peuvent se sentir isolés-es face aux décisions du ou de la titulaire. La syndicalisation des salarié-es est très faible dans notre branche et cela ne nous permet pas aujourd'hui de peser suffisamment dans le rapport de force.

Dans ce contexte, il devient urgent de nous organiser pour défendre collectivement nos droits et améliorer durablement la situation dans la branche.

**La CGT c'est
l'organisation qui est
réellement aux côtés des
salariés pour défendre
leurs droits et améliorer
leurs conditions de
travail et de vie**

QUE DÉFENDONS-NOUS ? ■

► Une augmentation significative des salaires et une refonte des grilles de classifications afin qu'elles prennent en compte tous et toutes les salarié-es de l'officine

► La reconnaissance des nouvelles missions et des qualifications

► Des effectifs suffisants pour préserver la santé des salarié-es et garantir la qualité du service

► De réelles perspectives d'évolution de carrière

► Le respect du droit du travail, de la convention collective (paiement des temps d'ouverture et de fermetures) et une amélioration des conditions de travail

► Aligner par le haut les conditions de prévoyance entre cadre et non cadres

Pourquoi se syndiquer ?

01. Ne plus rester seul-e face aux difficultés au travail
02. Être informé-e de ses droits et accompagné-e en cas de problème
03. Pouvoir se défendre collectivement face à l'employeur
04. Participer aux décisions qui concernent nos professions et contribuer à l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous
05. Nous donner les moyens de prendre en charge et de soigner correctement les usagers de l'officine

Comment se syndiquer ?

Se syndiquer à la CGT Officine, c'est simple :

Contactez-nous :
contact@fnic-cgt.fr

Vous pouvez également vous rapprocher de l'union locale ou départementale CGT la plus proche pour obtenir des informations et être accompagné-e dans vos démarches

Bon à savoir

- Vous n'avez pas l'obligation d'informer votre employeur de votre syndicalisation
- L'adhésion à un syndicat est déductible des impôts à 66 %

SALARIÉ-E DE L'OFFICINE, QUEL QUE SOIT TON POSTE, REJOINS-NOUS !

REJOINDRE LA CGT OFFICINE, C'EST FAIRE LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ, DE LA JUSTICE SOCIALE ET DE LA DIGNITÉ AU TRAVAIL.



<https://www.facebook.com/cgtpharmaciedofficine/>

<https://fnic-cgt.com/category/actus-branches/officines/>